



Conseil d'Etat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2019.02361

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY
Conseil d'Etat

Poste CH SA

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
3003 Berne



Références PH/JF
Date 19 juin 2019

Révision partielle de l'ordonnance sur le CO₂ en raison du couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE – Procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir offert l'opportunité de nous prononcer sur le projet de révision de l'ordonnance citée en exergue et souhaitons vous faire part des considérations suivantes.

Les deux principaux sujets traités dans cette révision partielle de l'ordonnance sur le CO₂ sont l'intégration du trafic aérien et des centrales thermiques à combustibles fossiles dans le Système d'Echange des Quotas d'Emissions (SEQE).

L'Etat du Valais est favorable au couplage des deux systèmes, suisse et européen. En effet, les états européens sont engagés dans le même combat contre les émissions de CO₂ et le réchauffement climatique est un phénomène dont l'origine et les conséquences sont globales. Le couplage aura notamment l'avantage d'offrir aux entreprises suisses un marché plus liquide qui pourrait même leur permettre d'amortir leurs investissements grâce à des réductions excédentaires de CO₂.

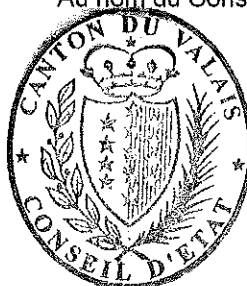
Nous saluons l'intégration des aéronefs dans le SEQE (art. 46d) en raison des effets bénéfiques du contrôle de l'augmentation des émissions de CO₂ dues au trafic aérien qui en découleront. Toutefois, nous remarquons que, selon les études actuelles (paragraphe 4.4 du rapport explicatif) cet effet est très limité : 17 millions de tonnes de CO₂ en 2030 (scénario avec inclusion des aéronefs dans le SEQE) au lieu de 17.1 millions (projection en cas de statu quo). Selon les chiffres publiés par l'OFS, le transport aérien international est responsable de 5.35 millions de tonnes de CO₂ d'émissions en Suisse, ce qui représente environ 10 % des émissions totales. Nous estimons qu'un effort supplémentaire devrait être réalisé pour limiter l'impact de ce secteur.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à raphael.bucher@bafu.admin.ch